

CASH BFR



QU'EST-CE QUE LE MODULE DE CONSEIL CASH BFR ?

Dirigeante, dirigeant de PME industrielle, vous souhaitez reconstituer votre trésorerie et améliorer votre résultat ?

Le module **Rebond Cash BFR**, opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un(e) des consultant(e)s indépendant(e)s du vivier Bpifrance, vous permet de **faire le point sur vos comptes** et de **dresser le plan d'actions** pour **optimiser votre trésorerie et votre besoin en fonds de roulement**. Il vous aide aussi à **remobiliser vos équipes** pour améliorer tous ensemble votre résultat

Notre binôme de consultant(e)s vous propose d'établir :

- Une **analyse détaillée de vos comptes** et informations opérationnelles
- Un **plan d'action court terme et moyen terme pour maximiser votre trésorerie**, éliminer les gaspillages et améliorer votre résultat



LA DÉMARCHÉ

10 jours homme sur 8 à 10 semaines, pour :

- **Collecter et analyser des informations clés existantes**: bilan, trésorerie, compte de résultats, business plan, planning de production, détail des stocks...
- **Réaliser des entretiens internes** (5 à 8) avec les principales fonctions concernées
- **Effectuer des observations sur site** : parc machines, flux internes, modes de fonctionnement
- **Animer des ateliers de travail** : performance opérationnelle, réduction des coûts, priorisation commerciale

En tant que dirigeant(e), vous soutenez activement la démarche et participez au cadrage, à différentes sessions de travail et à la restitution

À l'issue de la mission, vous aurez :

- Une **restitution des ateliers menés**, de l'ensemble des **leviers identifiés**, et des **principales recommandations**
- Un tableau de synthèse des **actions sur la trésorerie court, moyen et long terme (€)**
- Un tableau de synthèse des **gains opérationnels et commerciaux identifiés (€/an)**
- Un **plan d'actions opérationnel** avec pilotes internes, principaux jalons et délais



POUR QUI ?

PME industrielle indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME et aux conditions suivantes :

- Réalisant au minimum **5 M€ de chiffre d'affaires** sur un bilan de 12 mois
- Ayant minimum 3 ans d'existence
- Employant au minimum 10 salariés

ETI industrielle indépendante cliente ou non cliente de Bpifrance

À l'exclusion des entreprises en difficulté



QUEL TARIF ?

Ce module s'adapte en durée et en prix à la taille de votre entreprise :

- **Entre 2 et 10 M€ de chiffre d'affaires** : **5 jours homme** de conseil pour **2 000€ HT** après subvention
- **À partir de 10 M€ de chiffres d'affaires** : **10 jours homme** de conseil pour **4 000€ HT** après subvention



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre chargé(e) d'affaires ou Bpifrance dans votre région

